







# Bâtiment Durable > Équipement



# CRÉATION D'UNE SALLE DES FÊTES ET D'ACTIVITÉS COMMUNAY (69)

#### **OPÉRATION**

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE COMMUNAY

Lieu: COMMUNAY (69)

**SDP**: 990 m<sup>2</sup>

Montant des travaux (HT): 2 249 585 €

#### **QUIPE PROJET**

Mandataire: BATI PROGRAMME (programmiste)
Bureaux d'études: X. ACHAINTRE / TERRE ECO

Equipe MOE: ARCHIPEL / IDE2PROJET / SORAETEC / JPG CONSEIL / AXIOME / EEPOS / SALTO / BETREC IG

#### MISSION TERRE ECO

AMO Qualité Environnementale du Bâtiment

- Réalisation du programme environnemental
- Assistance au choix du maître d'œuvre

#### RÉALISATION

Début de la mission : janvier 2016 Fin de la mission : juillet 2018 Phasage des travaux : 2018 - 2019

### **DONNÉES PROGRAMMATIQUES**

La commune de COMMUNAY a souhaité se doter d'un équipement de type salle des fêtes et d'activités, avec espaces extérieurs aménagés incluant un parking. La salle est implantée à proximité du stade, du boulodrome et du gymnase déjà présents sur le territoire communal. L'équipement doit permettre d'accueillir les manifestations associatives et culturelles de la commune, tout en pouvant également être mis à disposition pour des évènements privés.

## SPÉCIFICITÉS DU PROJET

- Suivi du cadre de référence de la démarche HQE® (version 2016)
- Hors champs d'application de la RT2012 mais effort visé pour obtenir un niveau de performance équivalent (BBC RT2005)
- Gestion des eaux pluviales complexe sur un sol peu perméable

### **APPROCHE ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE**

- Réalisation d'une analyse environnementale de site
- Identification des ambitions environnementales attendues pour le projet en lien avec l'équipe municipale
- Qualification des besoins avec les associations et le personnel d'exploitation
- Elaboration du programme environnement et énergie
- Elaboration du tableau de bord environnemental de suivi
- Assistance au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

#### **OBJECTIFS DU PROJET**

- Viser l'équivalence énergétique au niveau BBC de la RT2005 (méthode de calcul TH-CE 2005)
- Assurer le confort d'usage, la facilité d'entretien et de maintenance et réduire les coûts d'exploitation
- Limiter les consommations énergétiques
- Prendre en compte les risques de nuisances acoustiques et visuelles
- Respecter l'environnement (intégration paysagère, réduction des émissions de polluants dans l'air, gestion alternative des eaux pluviales, chantier propre)



